

Le voile dans les bureaux de vote : un signe religieux ou politique ?

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 02 juillet 2021

Source [Boulevard Voltaire] Tout a commencé au premier tour des [élections](#) régionales : [la photo de Jordan Bardella signant la liste d'émargement](#) après avoir voté à Saint-Denis face à une femme dûment voilée qui tenait le rôle d'assesseur a fait le tour des réseaux sociaux.

Fidèle à la désormais bien rôdée stratégie de victimisation, la [gauche](#) faussement naïve et vraiment cynique s'est enflammée sur [twitter](#), dénonçant la « provocation » qui consistait à... publier cette photo. Il fallait en réalité être bien benêt pour ne pas y voir une provocation envers le numéro deux du [RN](#). Même le très modéré [Gérard Larcher](#) s'est fendu de cette évidence sur *Europe 1* : « *Le faire dans le bureau de vote de Monsieur Bardella, est-ce que ce n'était pas organisé pour une forme de provocation ?* »

Il apparaît que c'était une manière fort explicite de signifier à Jordan Bardella que le combat contre l'immigration et l'[islamisation](#) de notre pays était déjà perdu.

Le débat sur le voile dans l'espace public est revenu en force à l'Assemblée nationale à l'occasion du vote de la Loi censée conforter le respect des principes républicains.

François Pupponi, député du Val d'Oise, apparenté MoDem à l'Assemblée, allié de la majorité gouvernementale, a déposé un amendement où, dit-il, « *nous demandons que l'ensemble des membres d'un bureau de vote soit tenu à la neutralité, y compris la neutralité religieuse* ».

Il y a effectivement un vide juridique qui permet toutes les audaces, toutes les dérives.

Selon le Conseil d'État, les membres des bureaux de vote, présidents comme assesseurs sont soumis à une neutralité [politique](#), mais il n'y a pas de jurisprudence claire sur la neutralité religieuse.

Une autre affaire de voile l'a mis en évidence. Le 20 juin dernier toujours, Rachida Kabbouri, conseillère municipale EELV préside un bureau de vote à Vitry-sur-Seine, raconte *Le Monde*. Elle est voilée, une électrice s'en émeut et en appelle à la préfecture qui réagit : « *La présidence des bureaux de vote relève du maire qui agit, les jours d'élections, en tant que représentant de l'Etat. Il a le pouvoir de déléguer à ses adjoints, mais l'obligation de neutralité que lui imposent le code électoral et le code général des collectivités territoriales s'impose aussi à ses représentants* ». La présidente quitte son poste pour faire office d'assesseur : elle ne sera pas alors obligée d'enlever son voile. « *J'ai ressenti de l'injustice et de l'exclusion jusqu'aux larmes* » explique-t-elle au micro de *RMC*, tandis que le maire communiste de Vitry-sur-Seine, Pierre Belle-Lloch, s'émeut dans *le Parisien* : « *La situation a beaucoup ému Mme Kabbouri, c'était dur pour elle. Je salue son esprit républicain car elle a accepté de permuter de rôle et n'a rien dit.* »

On lui demandait juste d'appliquer le code électoral français.

Mais revenons à l'Assemblée : la loi permet donc à un assesseur d'être voilée, pas à une présidente de bureau de vote. L'amendement proposé par Pupponi, que l'on a appelé « l'amendement Bardella », n'était qu'une demande de simple cohérence juridique.

Mais il y a évidemment, derrière tout cela, le rôle que joue l'islam en France et la nature même de l'islam : religion personnelle ou projet de société politico-religieux ? Et bien sûr, placer la question du voile dans le domaine religieux permet de fausser le débat, en l'esquivant.

Le débat à l'Assemblée a bien sûr tourné autour de la question. Éric Ciotti, prince de l'esbrouffe, après avoir quelques jours plus tôt appelé à voter pour [Renaud](#) Muselier, a fait un rapprochement grossier entre islam prosélyte (par le voile) et terrorisme. Réponse de Marlène Schiappa : « *avec plus de dames comme elle et moins de gens comme vous la [démocratie](#) s'en porterait mieux* ». Julien Aubert, député LR de Vaucluse, quant à lui, a mis les pieds dans le plat : « *la France n'est pas une démocratie culturelle ou communautaire* », tandis qu'Éric Coquerel, LFI, expliquait que discriminer les musulmans et interdire le voile dans les bureaux de vote était la meilleure façon de propager le séparatisme.

En attendant, l'amendement a été rejeté.